

# la brève

PUBLICATION BIMENSUELLE  
N° 502 — 1 FÉVRIER 2026

**U2P**  
union  
des entreprises  
de proximité

## Transmission-reprise

L'U2P modernise sa plateforme Créez Reprendre pour mieux accompagner les entrepreneurs

*Page 2*

## Conjoncture

Troisième année de baisse d'activité pour les entreprises de proximité

*Page 2*

## Economie

Projet de budget 2026 : le gouvernement a opéré certains arbitrages favorables aux petites entreprises

*Page 3*

## Partenariat

Entreprendre et servir : un engagement citoyen au cœur des entreprises de proximité

*Page 3*

## U2P

Les Brèves, l'Agenda

*Page 4*

---

@U2P\_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P\_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

## **Simplification de la vie économique : un texte en suspens, des enjeux majeurs**

Retiré de l'ordre du jour parlementaire à la veille de son adoption définitive, le projet de loi de simplification de la vie économique demeure au cœur des préoccupations de l'U2P qui vise une simplification réellement adaptée aux réalités des TPE et des PME.

Alors que la Commission mixte paritaire (CMP), réunie le 20 janvier 2026, était parvenue à un accord sur le projet de loi de simplification de la vie économique, et que le texte devait être soumis au vote définitif de l'Assemblée nationale et du Sénat. Toutefois, les conférences des Présidents de ces deux instances ont décidé, le 26 janvier, de retirer le texte de l'ordre du jour parlementaire. Le Premier ministre devrait rencontrer début février les présidents des groupes politiques afin de redéfinir l'agenda parlementaire, incluant l'examen de ce projet de loi. Ce report s'explique notamment par les divergences persistantes au sein de la majorité, en particulier sur la suppression des zones à faibles émissions (ZFE). L'article 27 du projet de loi, consacré à la mise en place d'un « test entreprises », constitue un point structurant pour l'évaluation de l'impact des normes sur les entreprises. Si le Sénat avait initialement opté pour la création d'un Haut Conseil à la simplification, la version issue de la CMP retient un dispositif plus souple : un Conseil de la simplification pour les entreprises, placé



au près du Premier ministre, chargé d'analyser l'impact technique, administratif et financier des normes nouvelles ou modifiées sur les entreprises. L'U2P se félicite de l'intégration de représentants des entreprises dans sa gouvernance, mais plusieurs points restent insuffisants : la dénomination « test TPE/PME » n'a pas été retenue, la saisine directe par les organisations professionnelles n'est pas prévue, et l'évaluation des normes existantes demeure limitée. L'U2P restera vigilante sur les modalités d'application définies par décret, notamment pour inclure systématiquement des TPE dans les tests. En outre, l'avenir des CESER reste un point de vigilance : la CMP laisse leur maintien au libre arbitre des régions alors que l'U2P est convaincue de l'importance de ces instances pour le dialogue territorial et la représentation des entreprises de proximité dans les politiques régionales. Le report de l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique ne doit pas conduire à un affaiblissement de ses ambitions initiales. Pour l'U2P, la simplification ne peut être effective que si elle tient pleinement compte des contraintes spécifiques des TPE et des PME, premières concernées par la complexité administrative et normative. L'U2P continuera de se mobiliser auprès des pouvoirs publics et des parlementaires afin que la reprise de l'examen du texte permette d'aboutir à une loi réellement utile, équilibrée et opérationnelle pour les entreprises de proximité. Pour l'U2P, cette loi de simplification de la vie économique doit être un point de départ : l'enjeu est de pouvoir identifier chaque année de nouvelles mesures de simplification. •

## L'U2P modernise sa plateforme Créez Reprendre pour mieux accompagner les entrepreneurs

Entièrement actualisée, la plateforme [creer-reprendre.u2p-france.fr](http://creer-reprendre.u2p-france.fr) propose un accompagnement renforcé aux artisans, commerçants et professionnels libéraux qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise, en leur permettant de sécuriser leurs choix économiques et territoriaux dès les premières étapes de leur projet.

**Bienvenue sur la plateforme de services de l'U2P**

Vous souhaitez devenir indépendant ?  
Créer ou reprendre une entreprise ?

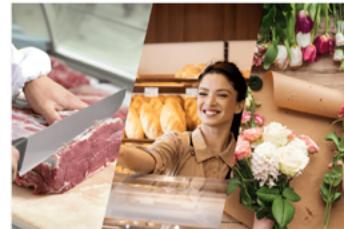
Préparez au mieux votre projet d'activité avec nos simulateurs et bénéficiez des conseils de nos experts.

**Simple et pratique**  
Obtenez vos résultats en moins de 5 minutes

**Fiable et personnalisé**  
Des données spécifiques à votre métier et votre zone d'implantation

**Accessible et gratuit**  
Près de 100 métiers disponibles et des outils accessibles gratuitement

Engagée de longue date sur les enjeux de création et de transmission d'entreprise, l'U2P a repensé sa plateforme Créez Reprendre ([creer-reprendre.u2p-france.fr](http://creer-reprendre.u2p-france.fr)) afin de mieux répondre aux besoins concrets des porteurs de projet. Dans un contexte marqué par l'arrivée à échéance de nombreuses transmissions d'entreprises et par la nécessité de préserver le tissu économique local, cet



outil rénové vise à aider les futurs entrepreneurs à prendre des décisions éclairées et durables. Accessible à tous, la plateforme permet de réaliser une première étude de marché personnalisée pour près de 100 métiers relevant de l'artisanat, du commerce et des professions libérales. En s'appuyant sur des données publiques régulièrement mises à jour, elle offre une lecture

claire et synthétique du niveau de concurrence, du potentiel économique et des caractéristiques socio-démographiques sur l'ensemble des 37 000 communes françaises. L'objectif est de donner une vision réaliste des opportunités et des contraintes d'un territoire avant toute implantation. Au-delà des seuls critères économiques, la plateforme intègre également des éléments liés au cadre de vie. Créez ou reprendre une entreprise implique souvent un choix familial : déménagement, organisation du quotidien, accès aux services. La plateforme met ainsi à disposition des informations sur les équipements scolaires, sportifs et culturels, permettant d'évaluer l'environnement global dans lequel s'inscrit le projet entrepreneurial. En combinant

analyse de marché et données territoriales, l'U2P entend contribuer à la réussite des projets et à la réduction des échecs précoces, particulièrement fréquents dans les premières années d'activité. L'outil favorise également la mise en relation avec les réseaux professionnels, afin que les créateurs et repreneurs ne restent pas isolés face aux difficultés et puissent bénéficier d'un accompagnement adapté. Simple d'utilisation, pédagogique et complet, Créez Reprendre s'impose comme un outil de référence pour celles et ceux qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat de proximité. Par cette refonte, l'U2P réaffirme sa volonté de soutenir les entrepreneurs, de sécuriser les parcours de création et de transmission et de préserver la vitalité économique des territoires. ●

## Troisième année de baisse d'activité pour les entreprises de proximité

En dépit d'une consommation prudente et d'un large recours des Français à l'épargne, l'économie du pays a affiché en 2025 une croissance de 1,2%. A l'inverse, les entreprises de proximité ont accusé une troisième année consécutive de recul de leur activité avec une réduction du chiffre d'affaires de 1%, selon la dernière enquête réalisée par l'institut Xerfi auprès de 7675 chefs d'entreprise.

Après une période de bonne résistance des entreprises de proximité aux aléas, fin 2024 - début 2025, les résultats trimestriels n'ont cessé de s'aggraver au cours de l'année pour atteindre -1,6% au 4ème trimestre 2025. Les entreprises sans salarié sont les plus touchées (-2,6% de chiffre d'affaires), tandis que les entreprises de 1 à 5 salariés (-1,6%) et celles de plus de 5 salariés (-0,6%) limitent la baisse. Tous les secteurs représentés

par l'U2P affichent une baisse de chiffre d'affaires au cours du 4ème trimestre, néanmoins on constate d'importantes disparités. Les entreprises de la fabrication et des services et celles de la construction enregistrent les reculs les plus marqués : respectivement -2,3 et -2,2% par rapport au même trimestre de l'année précédente ; -1,5% et -4% sur l'ensemble de l'année 2025. L'activité des entreprises de l'alimentation

flétrit également (-1,6%). Quant aux professionnels libéraux, ils subissent une évolution baissière moins marquée que dans les autres secteurs (-0,6%). Globalement les entreprises de l'alimentation, de l'hôtellerie-restauration ; les professions du droit, de la santé et du cadre de vie, ont connu une activité stable sur l'ensemble de l'année 2025 : 0%. Ces résultats sont confortés par l'opinion des chefs

d'entreprise de proximité sur l'état de leur trésorerie. Les chefs d'entreprise des secteurs de l'alimentation, de la construction, et de la fabrication et des services, constatent en moyenne que leur situation financière s'est détériorée au cours des trois derniers mois de l'année 2025 tandis que les professions libérales estiment d'une courte tête que leur situation financière s'est plutôt améliorée. ●

## Projet de budget 2026 : le gouvernement a opéré certains arbitrages favorables aux petites entreprises

Loin d'être satisfaite du projet de budget pour 2026, qui ne permettra pas de limiter suffisamment le déficit ni de réduire la dette, l'U2P a constaté pourtant que le gouvernement a opéré des arbitrages plutôt favorables aux petites entreprises.



D'abord, il était essentiel que les allégements de charges sur les bas salaires ne soient pas remis en cause, dans la mesure où le coût du travail est déjà trop élevé en France et sachant que beaucoup de petites entreprises n'auraient pas survécu à ce

surcoût salarial. Il était primordial aussi de maintenir le soutien à l'apprentissage, au moins pour les entreprises de proximité qui ont plus particulièrement recours à cette voie de formation et pour lesquelles les apprentis d'aujourd'hui pourraient être les chefs d'entreprise de demain. Rappelons également que beaucoup de petites entreprises sont soumises à l'impôt sur le revenu et non à l'impôt sur les sociétés, et que l'indexation du barème de l'impôt sur l'inflation permettra d'écartier une hausse

des montants prélevés sur ces entreprises. En outre, l'annonce du soutien financier en faveur de la rénovation des logements via une reprise de MaPrimeRenov, est de nature à rassurer le secteur du bâtiment qui a trop pâti du stop and go imposé dans ce domaine depuis de nombreux mois. Globalement, l'U2P a accueilli avec soulagement ce projet de budget qui ménage les petites entreprises, qui valorise le travail, à travers la hausse de la prime d'activité et qui permet surtout aux chefs d'entreprise de

retrouver un peu de visibilité, et donc de capacité à décider d'embaucher et d'investir. Dans ce contexte, l'U2P a invité les parlementaires à faire preuve de responsabilité en ne rejetant pas ce projet de budget et en refusant de faire tomber le gouvernement, car la chute du gouvernement ajouterait inévitablement une crise économique à la crise politique actuelle. Selon le Premier ministre, l'adoption d'un texte définitif budgétaire pourrait intervenir « autour du 2 ou 3 février » 2026. •

## Entreprendre et servir : un engagement citoyen au cœur des entreprises de proximité

À travers le témoignage du lieutenant Paul, artisan et officier de réserve, le partenariat entre l'U2P et la Garde nationale met en lumière la richesse humaine et professionnelle de l'engagement citoyen au sein des entreprises de proximité.

Artisan de profession, le lieutenant Paul choisit en 2016 de s'engager dans la Garde nationale « avec à cœur d'apporter une contribution à la défense de [ses] concitoyens ». Cette décision marque le début d'un parcours profondément structurant, au cours duquel il découvre « une institution profondément humaine » et ce lien singulier qui unit les militaires, la « fraternité des armes ». En parallèle de son activité professionnelle, il suit formations et missions sur le territoire national, accédant à davantage de responsabilités. Aujourd'hui lieutenant, il commande une section d'une trentaine de femmes et d'hommes. Une fonction qu'il décrit comme « une expérience stimulante », nourrie par la fierté de voir des

personnes évoluer et progresser. « La plus grande satisfaction reste de vivre des moments uniques en servant ensemble dans des environnements hautement exigeants », souligne-t-il, porté par « l'esprit de cohésion » et « l'enthousiasme collectif » propres à l'engagement militaire. Pour le lieutenant Paul, cet engagement trouve un écho direct dans son rôle de chef d'entreprise. « S'engager comme réserviste dans les Armées est un beau défi », explique-t-il, évoquant une aventure humaine qui pousse à « une remise en question permanente ». La découverte du management militaire constitue, selon lui, une véritable source d'inspiration pour l'entreprise. Les compétences développées au sein des Armées

sont en effet « *duales et d'une grande variété* », et s'avèrent précieuses dans le monde économique. C'est pourquoi il estime essentiel d'encourager et de soutenir les salariés qui souhaitent s'engager dans les réserves. Cette démarche permet d'acquérir des savoir-faire concrets, « *en secourisme, en gestion de crise ou en capacité à prendre des décisions rapides* », tout en favorisant l'épanouissement personnel. « Ils reviendront de leurs périodes de service épanouis, enrichis d'expériences uniques », tout en ayant « fait rayonner leur entreprise ». Le partenariat entre l'U2P et la Garde nationale établi en juillet 2025 s'inscrit pleinement dans cette dynamique. En facilitant l'engagement des entrepreneurs et

des salariés, il valorise une démarche responsable et solidaire, au service de la cohésion nationale. « Nous pouvons donc tous être acteurs », rappelle le lieutenant Paul, en encourageant les réservistes, en planifiant leurs périodes d'engagement et en faisant preuve de compréhension. Une action citoyenne concrète, bénéfique à tous, « qui n'attend que nous » et appelle désormais à agir. Pour rappel, le référent Sécurité - Défense de l'U2P est Jean-Yves Cannesson : [jy.cannesson@wanadoo.fr](mailto:jy.cannesson@wanadoo.fr) •



# Les Brèves

## Micro-entrepreneurs : point de situation.

L'ACOSS a dressé un état des lieux du régime de la micro-entreprise. Les données confirment la poursuite de la dynamique de croissance, malgré un léger ralentissement du rythme observé depuis fin 2024. En juin 2025, le réseau des Urssaf recense 3,186 millions de micro-entrepreneurs administrativement actifs, soit une hausse de 204 000 sur un an. La progression annuelle atteint 6,8 % au deuxième trimestre 2025, après 7,2 % au premier trimestre et 8,3 % fin 2024. Le nombre d'immatriculations demeure élevé, avec 758 000 créations sur douze mois, quasi stable sur un an (+0,4 %), et reste nettement supérieur au nombre de radiations (554 000), en hausse de 4,6 %. Sur le plan économique, le nombre de micro-entrepreneurs déclarant un chiffre d'affaires positif augmente de 3,8 % au deuxième trimestre 2025, une progression qui atteindrait 6,1 % après prise en compte des déclarations tardives. Ces micro-entrepreneurs économiquement actifs représentent 49,8 % des micro-entrepreneurs administrativement actifs. Le chiffre d'affaires global déclaré s'élève à 8,05 milliards d'euros au deuxième trimestre 2025, en hausse de 5,2 % sur un an, marquant un ralentissement par rapport à 2024. Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par déclarant atteint 5 072 euros, en progression de 1,4 % sur un an. Certaines activités demeurent particulièrement dynamiques, notamment le nettoyage, les services administratifs et de soutien, le transport routier de fret et le commerce de détail non spécialisé. Les activités immobilières enregistrent également une nette accélération. À l'inverse, les secteurs des postes et courriers, de l'hébergement, de la construction et de certains segments du commerce sont moins bien orientés.

**Pierre Burban, une vie d'engagement au service de l'économie de proximité.** Après 38 années d'engagement au service des artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux, Pierre Burban fait valoir ses droits à la retraite. Nommé Secrétaire général de l'UPA dès 1989, il a été l'un des principaux artisans de la construction et de la transformation de l'organisation, devenue U2P en 2016. Conseiller de quatorze présidents et interlocuteur de vingt-huit gouvernements, Pierre Burban a marqué l'histoire du dialogue social par son sens de l'engagement, sa force de travail, sa loyauté et sa détermination à faire entendre la voix des petites entreprises. On retiendra notamment la signature en 2001 de l'Accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat qui a donné lieu à la création des CPRIA. Une véritable innovation sociale combattue bec et ongles jusqu'à la Cour de cassation... mais à la fin c'est l'UPA et c'est Pierre Burban, qui ont gagné. Cet acharnement à améliorer la vie des chefs d'entreprise et à sortir les petites entreprises de l'ombre, a pris d'autres formes, médiatiques notamment. Son action, guidée par les valeurs d'indépendance, d'excellence et de respect d'autrui, a valu à l'U2P de nombreuses autres victoires au bénéfice de millions d'entrepreneurs. Une réception s'est tenue en l'honneur de son départ le 29 janvier, où 250 personnes de tous les horizons se sont réunies : ministres, parlementaires, dirigeants d'organisations syndicales et patronales, partenaires, collaborateurs actuels et anciens... Michel Picon a salué son parcours exemplaire et lui a adressé ses plus sincères remerciements. Pierre Burban a lui-même rappelé les grandes étapes de sa vie professionnelle et à remercier toutes les personnes avec qui il a travaillé. ●

## Sur les réseaux sociaux

**Budget 2026. Sur @RTLFrance @PiconMichel explique les arbitrages fiscaux : entre allègement des cotisations sociales et baisse de la CVAE, le choix a été fait de maintenir la CVAE pour les entreprises au-delà de 500 000 € de CA :**  
<https://youtu.be/WZ2ac272RPo>.

@U2P\_france — X (ex-Twitter) — 19 janvier 2026

## L'Agenda

### 15 janvier

Audition du Président, Michel Picon, au Sénat, sur la proposition de loi visant à instaurer une procédure simplifiée de recouvrement des créances commerciales.

### 19 janvier

Participation du Secrétaire général de l'U2P au webinaire de présentation de la réforme de la facturation électronique, en partenariat avec la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

### 20 janvier

Rencontre du Secrétaire général de l'U2P avec la Conseillère Social à l'Elysée, Bénédicte Legrand-Jung.

Participation du Président de l'U2P à la cérémonie des vœux du Conseil national de l'ordre des experts-comptables.

### 21 janvier

Participation du Président de l'U2P à la cérémonie des vœux de la CPME.

### 22 janvier

Réunion du Conseil exécutif.

Rencontre du Président de l'U2P avec le Directeur adjoint de cabinet du Premier Ministre, Louis Margueritte.

### 23 janvier

Participation du Président de l'U2P à la cérémonie des vœux aux acteurs économiques organisée par le Ministère de l'Economie.

### 24 janvier

Participation du Président de l'U2P à la réunion des numéros un des organisations patronales et syndicales.

Participation du Président de l'U2P à la cérémonie des vœux de la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, Aurore Bergé.

### 29 janvier

Réunion du Conseil national.

Cérémonie donnée à l'occasion du départ à la retraite de Pierre Burban, Secrétaire général de l'U2P.